

Québec 

AVIS AU MINISTRE DE L'EDUCATION  
SUR  
LA DOCUMENTATION RELATIVE A L'EVALUATION  
DES PROPOSITIONS DE PROGRAMMES MAJEURS  
POUR L'EXERCICE 1977/1978



360200  
007/009

77.5

CONSEIL DES UNIVERSITES

AVIS AU MINISTRE DE L'EDUCATION  
SUR  
LA DOCUMENTATION RELATIVE A L'EVALUATION  
DES PROPOSITIONS DE PROGRAMMES MAJEURS  
POUR L'EXERCICE 1977/1978

Québec, le 21 décembre 1977

Avis no 77.5

MINISTRE DE L'EDUCATION  
100, rue de la Couronne  
Québec, Québec  
G1K 7K4

Les membres de la Commission de la recherche universitaire et du Conseil des universités ont lu, avec intérêt, la "Documentation relative à l'évaluation des propositions de programmes majeurs pour 1977/78" telle que soumise par le ministère de l'Education. Il faut se rappeler, en effet, que c'est la Commission de la recherche elle-même qui a proposé l'ouverture d'un nouveau volet du programme FCAC exclusivement orienté vers le financement de projet de recherches articulées dans une programmation cohérente à objectifs clairs et bien définis. Il faut toutefois souligner que la Commission envisageait une programmation de recherche plus modeste, plus consciente de la réalité universitaire et qui ne réponde pas nécessairement à la notion englobante retenue par le Ministère, laquelle précise qu'"un programme majeur regroupe et intègre l'ensemble des activités qui sont conformes à une problématique pertinente aux thèmes prioritaires et qui, d'une façon générale, s'articulent à un axe de développement institutionnel". D'autre part, la Commission avait insisté pour considérer cette opération comme une expérience pilote. Le document que fournit maintenant le Ministère permet, par son analyse succincte, de découvrir les principales difficultés que l'on peut rencontrer dans cette tentative de faire contribuer davantage les chercheurs universitaires à la solution de nos principaux problèmes socio-économiques pertinents. A la lecture du document, on peut dégager deux difficultés principales qui ne sont toutefois pas indépendantes du mode d'administration choisi par le Ministère pour l'évaluation des demandes des universités.

La première et la principale de ces difficultés réside dans le fossé qui sépare les chercheurs universitaires des principaux agents socio-économiques aux prises avec les problèmes concrets du développement socio-économique à court et moyen terme. Dans le processus d'évaluation des programmes majeurs, ces deux solitudes se sont affrontées dans un contexte défavorable aux chercheurs universitaires. Ceux-ci avaient proposé par écrit un certain nombre de travaux dont les résultats étaient susceptibles, selon eux, de contribuer au mieux-être de notre société par l'acquisition de connaissances nouvelles. Les utilisateurs éventuels de ces résultats ont évalué ces projets, sans donner la chance aux chercheurs d'explicitier davantage leur point de vue et possiblement de modifier légèrement leurs propositions. S'il est indispensable que les projets de recherche à incidence socio-économique fassent intervenir les utilisateurs éventuels des résultats à obtenir, il est aussi indispensable que chercheurs et utilisateurs puissent dialoguer franchement. Un tel dialogue est indispensable à un rapprochement de plus en plus nécessaire dans le contexte actuel.

De toute façon, l'expérience des "programmes majeurs" qui, aux yeux de plusieurs, constitue une expérience malheureuse, aura souligné l'importance de réunir autour d'une même table ces deux agents essentiels au développement fructueux de nos ressources et à l'élaboration des méthodes adéquates d'organisation de la société de demain.

La deuxième difficulté a trait à la notion d'axe de développement. La Commission et le Conseil ont assez insisté sur la nécessité d'appliquer, avec prudence, cette notion dans le domaine de la recherche pour qu'il ne soit pas opportun d'y revenir.

Malgré ces difficultés, la Commission et le Conseil sont convaincus qu'il est désirable de poursuivre l'expérience. On ne peut échapper à la nécessité d'avoir recours aux chercheurs universitaires pour aider à résoudre certains problèmes socio-économiques. Il est illusoire de penser que le rapprochement des agents en cause peut se faire brusquement sans heurt et ajustement de part et d'autre. C'est pourquoi la Commission a recommandé que l'expérience se poursuive en 1978/1979, mais selon les termes qu'elle a proposés. Une attention particulière devra être apportée au mécanisme d'évaluation des projets soumis. D'autre part, le Conseil recommande au Ministère de donner suite à sa proposition de financement du projet conjoint de l'Ecole Polytechnique-McGill. La contribution financière du ministère des Richesses naturelles à ce projet est un élément important.

Finalement, les membres du Conseil regrettent que les comités thématiques n'aient pas donné suite à leur intention de subventionner des études de faisabilité. De telles études, en plus d'effectuer un rapprochement entre chercheurs et utilisateurs, sont souvent indispensables pour établir un programme de recherche qui soit cohérent et réaliste. Des alternatives de ce genre ne devraient pas être écartées aussi facilement à l'avenir.

Conseil des universités  
2700, boul. Laurier  
Tour Frontenac, 8<sup>e</sup> étage  
Sainte-Foy  
G1V 2L8



Gouvernement du Québec  
**Conseil**  
des universités